

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°195/2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 
ID : 039-200090579-20221214-D_2022_195-DE

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 70
Suppléants présents : 5
Pouvoirs : 18

Date de convocation :

08/12/2022

Date d'affichage :

19/12/2022

Votants :	93	Pour :	93	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la grenette d'Orgelet, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (70) :

AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAPELLI Sophie ; CAPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MOREL Alain ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (5) : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; MARILLIER Mickaël ; RIQUOIS Jean-Pierre.

Excusés ayant donné pouvoir (18) : BAILLY Jacques à PIETRIGA Guy ; BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BLASER Michel à BENIER ROLLET Claude ; BOURGEOIS Josette à BOURGEOIS Rachel ; BRUNET Hervé à PAIN Michel ; CALLAND Jacques à GROSDIDIER Jean Charles ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; GEAY David à CAPELLI Sophie ; HUGUES Guy à TISSOT Isabelle ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LACROIX Serge à RASSAU Jean Noël ; LUSSIANA Eddy à LONG Grégoire ; MILLET Michel à MILLET Jacqueline ; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe ; PANISSET Marilyne à CHATOT Patrick ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REVOL Hervé à ROUX Nathalie ; VACELET Jean-Marie à GAMBEY Olivier.

Excusés : ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; BELLAT Stéphane ; BENOIT Jérôme ; BIN Richard ; BONDIER Jean-Robert (représenté par MARILLIER Mickaël) ; BRIDE Frédéric ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; CHAMOUTON Patrick ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GRAS Françoise ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; GUILLOT Evelyne ; LAMARD Philippe ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MOREL Denis ; PAGET Jean-Marie ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROZEK Evelyne.

Absents : BANDERIER Dominique ; MAILLARD Jean-Claude ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice.

Secrétaire de séance : BELPERRON Pierre Rémy.

Objet : Budget annexe Uxelles - Provision 2022 pour Dette Odésia

Rapporteur : Guy PIETRIGA

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

L'association Odésia Vacances Jura a géré via un contrat de délégation de service public le Centre de Vacances d'Uxelles entre l'année 2000 et le 31 octobre 2018.

En 2014, une déclaration de créances a été déposée auprès du Tribunal de Commerce par le Trésor Public au nom de l'ex Communauté de communes Pays des Lacs à hauteur de 234 048,68 €. Cette somme comprenait une partie des loyers impayés de 2008 à 2010, le loyer 2013 et une proratisation du loyer 2014, ainsi qu'une dette de traitement des ordures ménagères de 2013.

Le 21/03/2014 un plan de sauvegarde a été mis en place moyennant un échancier progressif de règlement des dettes de l'association Odésia Vacances Jura, et ce, à partir de 2016 et sur une durée de 9 ans.

Parallèlement à la mise en place du plan de sauvegarde, l'ex Communauté de communes Pays des Lacs a signé un avenant au contrat de délégation de service public actant un rachat à terme par la Communauté de communes des biens acquis par le délégataire échelonné sur les années 2014 à 2016. Ce rachat lissé sur 3 ans a permis d'alléger les finances de la collectivité. Ce montant s'est élevé à 134 478,79 €. La Communauté de communes n'a rien versé à l'association mais cette somme est venue en diminution de la dette ce qui la réduite à 99 569,89 €.

L'association a honoré ses échéances du plan de sauvegarde de 2016 à 2019, ce qui a réduit la dette à 54 186,41 €.

En 2020, l'association s'est retrouvée à nouveau face à des difficultés financières du fait de la crise sanitaire et a sollicité auprès du Tribunal de Commerce une révision du plan.

Le 6 novembre 2020, le Tribunal de commerce a modifié le plan de sauvegarde et a décalé le règlement de l'échéance 2020 sur l'année 2022 et les échéances suivantes 2021/2024 sur les années 2023/2026.

De ce fait, les crédits prévus :

- au Budget Annexe Uxelles 2021 n'avaient permis de provisionner qu'environ 80 % du solde HT de la dette (loyers) restant due en 2021 soit 30 407 € (un titre sera émis au compte 7817 au Budget Annexe Uxelles 2022),
- au Budget Principal 2021 n'avaient permis de provisionner qu'environ 80% du solde de la dette (OM 2013) restant due en 2021 soit 5 882 € (un titre sera émis au compte 7817 au Budget Principal 2022),

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 07 décembre 2022 a émis un avis favorable,
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE RÉALISER au titre de l'exercice 2022 une provision budgétaire à hauteur de :

- 80% du montant HT de la dette des loyers : 30 407 € sur le Budget Annexe Uxelles (un mandat sera émis au compte 6817)
- 80% du montant de la dette des frais de collecte des Ordures Ménagères 2013 : 6 863 € sur le Budget Principal (un mandat sera émis au compte 6817)

DE PRÉCISER que les crédits sont inscrits aux budget Principal et Annexe Uxelles aux chapitres 68 et 78,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

